

Première réunion du Conseil exécutif

Apia, Samoa
10-11 septembre 2018

PROE/EB 01/DT.6.3
Page 1

POINT 6.3 DE L'ORDRE DU JOUR : Cadre océanien pour un développement résilient (FRDP)

Objet :

1. Valider le rôle du PROE dans la mise en œuvre du FRDP et du groupe de travail sur le Partenariat pour la résilience dans le Pacifique (PRP).
Mettre à jour la mise en œuvre du FRDP, le rôle du PROE et les résultats de la rencontre inaugurale du groupe de travail sur le PRP.

Contexte :

2. Les dirigeants du Pacifique ont approuvé un ensemble de modalités de gouvernance, à titre d'essai sur une période de deux ans, pour le groupe de travail sur le Partenariat pour la résilience dans le Pacifique (PRP) en septembre 2017.
3. Pour rendre effective la décision des dirigeants, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, le Secrétariat de la communauté du Pacifique (SPC) et le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) ont créé l'Unité de soutien du PRP.
4. La première tâche de cette unité consistait à faciliter le positionnement du groupe de travail du PRP en tant que première étape charnière et essentielle à l'application des modalités de gouvernance pour le PRP.
5. Parmi les adhérents du groupe de travail du PRP, il y a des membres et des membres suppléants.
6. Il y a 15 membres qui représentent les divers regroupements du PRP, à savoir :
 - a. Cinq postes pour les pays et territoires : Cela inclut un représentant de chacun des sous-groupes suivants : La Polynésie, la Mélanésie, la Micronésie, les Territoires océaniques, l'Australie/la Nouvelle-Zélande.
 - b. Cinq postes pour des représentants de la société civile et du secteur privé, notamment les sous-groupes suivants : Trois représentants de la société civile (y compris des OING basées en Océanie), deux représentants du secteur privé.
 - c. Cinq postes pour des organisations régionales et des partenaires de développement, notamment les sous-groupes suivants : Un représentant pour les partenaires, un pour les banques multilatérales de développement, un pour les organisations régionales, un pour le système des Nations Unies et un représentant universitaire.

- d. Chaque membre est assisté d'un « suppléant ». Le suppléant est sélectionné par chaque regroupement en tant que représentant de remplacement d'un Membre et apporte assistance supplémentaire en ce qui concerne tous les sujets afférents à un regroupement qui aurait besoin d'aide.
- e. Les membres et leurs suppléants auront pour mission de représenter les intérêts de la région océanienne et en particulier les perspectives des pays et des territoires océaniques, des partenaires ou des agences au sein de leur regroupement. Il est attendu de ces membres un travail collectif afin d'évoluer vers un leadership consolidé pour la mise en œuvre du FRDP.
- f. La première réunion du groupe de travail du PRP a eu lieu du 22 au 24 2018 à Suva, aux Fidji :
 - i. Le PROE a été sélectionné pour représenter le CORP dans le groupe de travail pour les deux premières années avec le SCP comme membre suppléant. À cet effet, le PROE fera appel au CORP et représentera les opinions collectives.
 - ii. Le groupe de travail du PRP a accepté de piloter, améliorer et promouvoir les initiatives en faveur d'un développement résilient afin de parvenir à une adaptation intégrée accrue et la réduction des risques pour améliorer la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes, un développement à faible teneur en carbone et une amélioration de la préparation, de la réponse et du relèvement en cas de catastrophe.
- g. Comme priorité immédiate, le groupe de travail s'engage à instaurer :
 - Des critères qui permettent d'aligner les initiatives avec les principes du FDRP, le groupe de travail qui sera soutenu par le SCP ;
 - Une stratégie de communication et d'interventions, le groupe de travail qui sera soutenu par le SCP ; et
 - Un programme ordre du jour d'une réunion sur la résilience océanienne (PRM) inclusive soutenue par le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (PIFS).
- h. Le PROE est l'organisation chargée de gérer le projet régional financé par le biais du Programme Intra-ACP de l'Alliance mondiale contre le changement climatique Plus (AMCC+) et de renforcement de la résilience soutenu par le FED11, qui aide également à la mise en œuvre du FRDP. En conséquence, un poste dédié à la coordination du PROE pour sa contribution et son assistance aux pays dans la mise en œuvre du FRDP sera créé au sein du PROE.

Recommandations :

7. Le Conseil exécutif est invité à :
 - **valider** le rôle du PROE en tant que membre représentant le CORP auprès du groupe de travail du PRP ;
 - **valider** le rôle du PROE dans l'élaboration de la stratégie de communication et d'interventions pour une mise en œuvre réussie du Cadre pour le développement résilient du Pacifique. (FRDP) ; et
 - **prendre note** de la mise en place du rôle de coordinateur du FRDP du PROE.